



Mémoire portant sur le document intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle et le document de soutien intitulé Constats sur la retraite au Québec*

Adapter notre approche à la réalité du Québec

Présenté à

**La Commission des finances publiques
Assemblée nationale**

par

**L'Association canadienne des compagnies d'assurances de
personnes – Section du Québec (ACCAP-Québec)**

18 janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

Adapter notre approche à la réalité du Québec	4
Les assureurs de personnes au service des Québécoises et des Québécois	5
Aider à épargner en vue de la retraite	6
Pour un régime dans le respect de l'équité intergénérationnelle.....	8
<i>Une situation qui a évolué</i>	8
<i>Impacts sur la charge des employeurs</i>	10
Accompagner les individus vers la responsabilisation à l'épargne personnelle	12
Des mesures structurantes pour assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec	13
Conclusion.....	13
Questions synthèses en vue de la commission parlementaire	15
Axe 1 Pour un Régime dans le respect de l'équité intergénérationnelle	15
Axe 2 Des mesures structurantes pour renforcer la pérennité du Régime...	16
Pour assurer un taux de cotisation du Régime stable et durable	18
Améliorer l'offre privée plutôt que d'étendre les régimes publics.....	18

Adapter notre approche à la réalité du Québec

Nous remercions la Commission des finances publiques de nous donner l'occasion de commenter le document déposé en décembre dernier et intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle*, accompagné du document *Constats sur la retraite au Québec*.

Nos commentaires portent particulièrement sur le maintien d'un système de retraite à trois paliers qui permettra d'assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec et la sécurité financière des Québécoises et des Québécois. Nous croyons qu'un système de retraite sain et efficient repose sur la participation tant de l'État que des individus et de leurs employeurs, selon les moyens de chacun.

Le Québec, si on le compare aux autres provinces, vit une situation particulière en raison de son profil socio-démographique, ainsi que des taxes sur la masse salariale qui sont plus élevées qu'ailleurs au Canada. Ce fait requiert donc des mesures particulières pour assurer un soutien adéquat aux futurs retraités. Toutefois, le retour de l'éducation financière à l'école ainsi que le nouveau véhicule d'épargne disponible au travail qu'est le RVER et les autres véhicules d'épargne disponibles, nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Ces actions conjuguées méritent qu'on leur donne le temps de produire leurs effets.

Comme en fait état le document *Constats sur la retraite au Québec*, l'augmentation de l'espérance de vie a été extrêmement rapide au cours des 50 ans dernières années et la société en est encore à absorber ces changements. De telles transformations ou changements de normes ont été observées dans d'autres domaines. Pensons simplement à l'environnement. Dans ce cas, les actions conjuguées ont permis un véritable changement de société. C'est ce que nous espérons sincèrement observer dans quelques années en ce qui concerne l'épargne retraite. Nous espérons que les Québécoises et les Québécois bénéficiant d'investissements en vue de la retraite soient plus nombreux. Nous devons toutefois encore attendre quelques temps pour observer les effets désirés. Si l'objectif visé n'est pas rencontré, des mesures particulières pourront alors être envisagées pour permettre une évolution des pratiques ou obligations en matière de retraite et offrir une retraite confortable à tous les travailleurs.

À titre d'acteur majeur dans la planification de la retraite, il nous fait plaisir de supporter les efforts gouvernementaux en vue d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les

Québécoises et les Québécois, afin qu'ils soient mieux préparés en vue de la retraite et pour alléger le fardeau de l'État.

Les assureurs de personnes au service des Québécoises et des Québécois

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), établie en 1894, est une association à adhésion volontaire qui représente les intérêts des compagnies d'assurances de personnes au Canada. L'ACCAP-Québec réunit des joueurs importants au niveau des régimes de retraite à cotisations déterminées, des régimes de retraite simplifiés, des REER collectifs ainsi que du Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) avec plus de 360 milliards \$ d'actifs sous gestion au Canada dont plus de 20% pour les résidents du Québec. Ils sont aussi très actifs en assurance collective auprès des employeurs, offrant une couverture complémentaire en santé, en invalidité de courte et de longue durée ainsi qu'en assurance vie. De plus, depuis 1997, ils sont partenaires du régime général d'assurance médicaments du Québec couvrant ainsi plus de 4,5 millions de Québécoises et de Québécois.

Notre industrie emploie plus de 29 500 Québécoises et Québécois dont 14 900 à titre de personnel cadre et administratif et 14 600 à titre de conseillers travaillant dans des cabinets et des bureaux partout à travers la province. Ceux-ci offrent une couverture d'assurance (assurance maladie complémentaire, assurance vie et protection du revenu en cas d'invalidité) à 7,3 millions de Québécoises et Québécois et ont versé 17,3 milliards \$ en rentes, prestations maladie, invalidité, assurance vie et en participation aux titulaires de polices.

En 2015, 1,6 milliards \$ ont été perçus ou remis par les assureurs de personnes au trésor québécois sous forme de taxes et impôts.

- 119 millions \$ - Impôt sur le revenu des sociétés
- 270 millions \$ - Cotisations sociales et autres impôts
- 437 millions \$ - Taxes sur les primes
- 748 millions \$ - Taxe de vente au détail

Aider à épargner en vue de la retraite

Les assureurs sont des partenaires de l'État dans sa volonté de protéger l'avenir des futurs retraités. Les produits offerts par nos membres viennent compléter les revenus de retraite des régimes publics.



3e étage : Régimes complémentaires de retraite et épargne personnelle (REER, CELI et RVER)

- Panoplie de régimes collectifs et individuels
- Volontaires
- Incitatifs fiscaux

2e étage : Régime des rentes du Québec

- Obligatoire pour tous les travailleurs
- Gestion efficace
- Transfert intergénérationnel

1er étage : Pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti (fédéral)

- Régimes universels
- Filet social
- Payé à même les impôts perçus

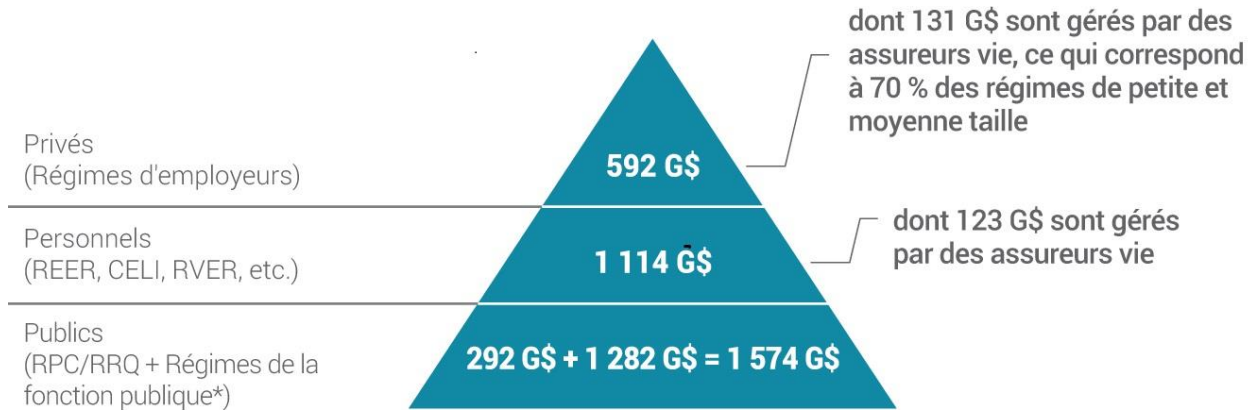
En matière de retraite, les assureurs de personnes au Québec :

- proposent des solutions ciblées en vue d'aider ceux et celles qui sont moins bien préparés
- fournissent des produits de retraite aux 2/3 des Québécoises et des Québécois
- sont des partenaires du gouvernement par l'entremise de leur rôle à titre d'administrateur des RVER, mais aussi en offrant des régimes complémentaires de retraite et des outils d'épargne personnelle.

À la fin 2015, on comptait 15 900 régimes de retraite privés au Canada dont environ 70 % étaient administrés par des assureurs (généralement des régimes à cotisation déterminée). L'actif de ces régimes s'élevait à plus de 142 milliards de dollars. Les assureurs administrent aussi plus de 85 % de l'actif des REER collectifs au Canada (65 milliards de dollars) ainsi que des REER individuels et d'autres types de rentes de retraite en capitalisation pour un total de 124 milliards \$. Plus de 8 millions de Canadiens participaient à un régime de

retraite en capitalisation ou à un régime enregistré d'épargne-retraite administré par des assureurs à la fin de 2015.

L'univers des régimes de retraite au Canada



* de tous les ordres de gouvernement

Prestations versées en 2015 au Canada par les sociétés d'assurances de personnes

11,1 G\$ Prestations d'assurance vie

6,4 G\$ Capitaux-décès

4,7 G\$ Prestations versées du vivant de l'assuré : indemnités d'invalidité, valeurs de rachat ou participations

32,2 G\$ Prestations d'assurance maladie

10,7 G\$ pour des médicaments d'ordonnance, ce qui représente 30 % des dépenses en médicaments au pays

40,9 G\$ Prestations de retraite

Les rentes versées au titre de régimes parrainés par les employeurs et de produits individuels ont augmenté de 63 % en dix ans.

Plus de 90 %

des prestations sont allés à des assurés de leur vivant

Au Québec seulement, les assureurs de personnes versent 320,7 millions \$ par semaine (17 milliards \$ annuellement¹) en prestations diverses, contribuant ainsi à la santé et au bien-être des Québécoises et des Québécois.

Certains assureurs, membres de l'ACCAP, contribuent à la mise en œuvre du RVER introduit par le gouvernement récemment. Cette nouvelle mesure permet d'offrir des produits de retraite simples, abordables et accessibles aux 2 millions de Québécoises et de Québécois qui ne disposaient jusqu'alors d'aucun régime de retraite ou autre outils d'épargne au travail. Le RVER s'ajoute aux autres produits offerts par les assureurs tels les RÉER, CELI, régimes à cotisation déterminée, régimes de retraite simplifié, RÉER collectifs et régimes de participation différée aux bénéficiaires.

Pour un régime dans le respect de l'équité intergénérationnelle

Une situation qui a évolué

Nous saluons les hypothèses qui sont considérées dans le document de consultation et qui ont comme objectif l'amélioration des revenus à la retraite pour les moins nantis et ceux qui éprouvent de la difficulté à épargner. Comme en fait état le gouvernement dans le document intitulé *Constats sur la retraite au Québec*, la situation des régimes de retraite et de la suffisance de l'épargne en vue de la retraite en général ont beaucoup évolué depuis l'instauration du Régime de rentes du Québec en 1966 et évolueront encore dans les prochaines années. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de bien saisir les enjeux réels auxquels font face tant le gouvernement que les citoyens et leurs employeurs afin d'y répondre de façon ciblée, équitable, efficace et efficiente. Par exemple, les solutions mises en place devront tenir compte des effets de l'introduction du RVER ou de tout autre régime de retraite au travail, ainsi que des efforts de communication déployés auprès des entreprises visées. Les retombées de ces actions ne seront mesurables qu'au fil du temps. À la lumière des données disponibles, nous serons en mesure d'évaluer le nombre de Québécoises et de Québécois qui seront mieux préparés en vue de la retraite et qui pourront atteindre une plus grande autonomie financière. Ainsi, le soutien de l'État sera moins nécessaire, ce qui allégera d'autant le fardeau pour le gouvernement, les employeurs et les contribuables.

Les études récentes effectuées par la firme McKinsey² quant au système de retraite canadien concluent que le système de revenu de retraite actuel est efficace pour la plupart

¹ <http://clhia.uberflip.com/i/726438-faits-sur-les-assurances-de-personnes-au-Canada-2016-annexes/1>

² Préparation à la retraite au Canada : Bâtir sur des acquis solides, McKinsey & Company

des Canadiens et des Québécois. Au moins 90% des individus à faible revenu ont accès à une rente de retraite adéquate grâce au Régime de rentes du Québec (ou au Régime de pension du Canada), à la Pension de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Lorsque l'on y ajoute l'apport des régimes privés d'épargne constitués au travail ou ceux d'épargne personnelle, cette proportion atteint au moins 75% des individus à revenu modeste. C'est au moins 80 % de la population qui est bien préparé pour la retraite.³

Considérant l'objectif du gouvernement d'augmenter l'épargne pour la proportion de la population qui présente un risque de sous-épargne ou qui n'épargne tout simplement pas, nous sommes d'avis qu'une approche fondée sur les solutions ciblées favorisant l'épargne personnelle, par l'entremise de véhicules accessibles en emploi ou autres véhicules individuels, est à privilégier.

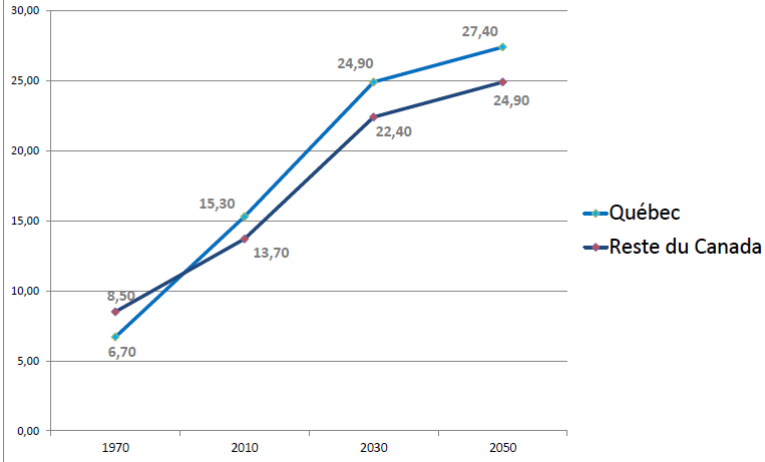
Le gouvernement constate que le système de sécurité financière à la retraite, en place au Québec, atteint ses objectifs pour les générations actuelles grâce à la complémentarité des régimes provinciaux, fédéraux et privés. Il ajoute que cela pourrait changer dans l'avenir notamment en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, forçant un niveau de contribution plus important pour les générations futures. En fait, l'insuffisance appréhendée de l'épargne à la retraite résultant de l'ensemble des facteurs énumérés, n'est pas une situation unique au Québec, mais y serait accentuée par la démographie propre au Québec, par un âge de retraite plus tôt qu'ailleurs au Canada et par une certaine faiblesse des revenus moyens. Il est bien connu qu'on peut s'attendre à ce que le ratio de travailleurs, par rapport au nombre de retraités, demeure plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada. Ceci fait en sorte que les cotisations requises au Régime de rentes des travailleurs et des employeurs sont et demeureront plus élevées que celles requises pour le Régime de pensions du Canada, pour des rentes équivalentes. Ceci constitue un élément additionnel avec lequel le gouvernement du Québec doit composer et nous saluons le travail du gouvernement en ce sens.

Considérant que les profils socioéconomique et démographique du Québec font en sorte que les cotisations au Régime de rentes sont déjà plus élevées qu'ailleurs au Canada, nous recommandons au gouvernement de considérer ces impacts à l'égard du maintien des régimes privés d'avantages sociaux, dont le prochain chapitre fait état.

³ Préparation à la retraite au Canada : Bâtir sur des acquis solides, McKinsey & Company

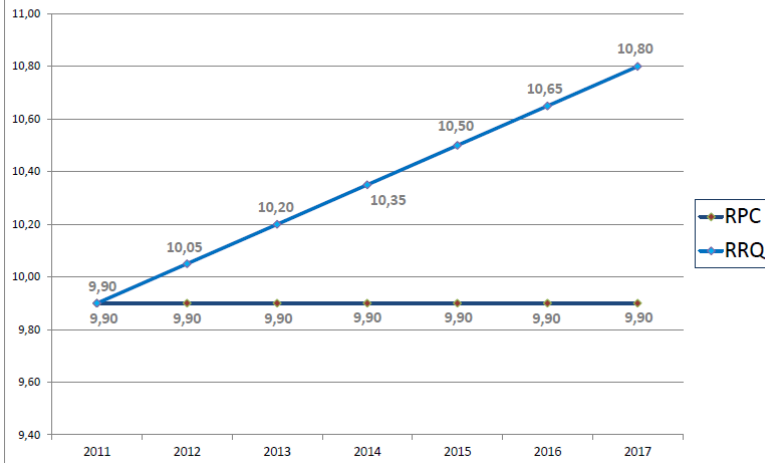
Une démographie moins favorable

Part de la population de 65 ans ou plus
(en pourcentage)



Taux de cotisation plus élevé au Québec

Taux de cotisation du RPC et du RRQ
(en pourcentage)



Impacts sur la charge des employeurs

Une étude de la situation québécoise, publiée en septembre 2000 par Amy Finkelstein du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁴, a démontré que lorsque le fardeau des charges sociales exigées des entreprises augmente, il s'ensuit une réduction des protections de santé offertes en emploi. En termes économiques, on parle d'élasticité. Ainsi, les entreprises n'ont pas la marge de manœuvre nécessaire pour absorber l'augmentation des

⁴ The effect of tax subsidies to employer-provided supplementary health insurance: evidence from Canada, Amy Finkelstein, Department of Economics, MIT, September 25, 2000. <http://economics.mit.edu/files/773>

charges et donc doivent se résoudre à réduire leurs dépenses pour rétablir leur équilibre financier. De plus, toujours selon cette étude, ce serait surtout les petites entreprises qui opteraient pour une réduction des avantages sociaux.

Toute augmentation du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec constituera évidemment une charge financière additionnelle pour les employeurs. Le document de référence fait bien état de la situation québécoise où les taxes sur la masse salariale sont déjà les plus élevées au Canada. Nous craignons, tout comme le gouvernement, qu'une augmentation de la cotisation des employeurs au Régime de rentes se traduise par une réduction de la participation des employeurs aux outils d'épargne retraite déjà en place.

De plus, à titre de fournisseur de régimes d'avantages sociaux, nous croyons qu'une augmentation de la cotisation aux Régimes de rentes puisse avoir comme conséquence une réduction des autres programmes offerts par les employeurs. Les divers programmes offerts par les assureurs, par l'entremise des employeurs, protègent les travailleuses et les travailleurs du Québec en cas de maladie et d'invalidité. Elles offrent une gamme de soins de santé complémentaires, comme les soins dentaires et les médicaments et ces protections pourraient être diminuées voire éliminées si les autres charges étaient trop élevées. Si une telle situation se produisait, sans ces avantages sociaux en emploi, les travailleuses et les travailleurs du Québec n'auraient d'autres choix que de se tourner vers les régimes publics dont la RAMQ pour les médicaments, vers le Régime d'assurance-emploi ou la Régie des rentes pour l'invalidité. Cette conséquence créerait une pression additionnelle sur les finances publiques.

Il est également important de tenir compte de la situation du Régime général d'assurance médicaments et de la croissance importante du coût des médicaments. Rappelons que de concert avec la RAMQ, les sociétés d'assurance ont permis d'offrir aux Québécoises et aux Québécois un accès universel aux médicaments avec l'avènement du régime général d'assurance médicaments (RGAM), le 1er janvier 1997. Environ 60 % des Québécois bénéficient, depuis, d'une couverture d'assurance médicaments avec l'une ou l'autre des compagnies membre de l'ACCAP-Québec. Les autres Québécoises et Québécois sont assurés auprès du volet public d'assurance médicaments.

À l'aube du vingtième anniversaire de l'assurance médicaments, nos membres supportent maintenant 24 500 contrats privés d'assurances collectives, ce qui représente annuellement 2,8 milliards \$ en réclamations au titre de l'assurance médicaments seulement. Pour différentes raisons, dont les avancées médicales et scientifiques, la facture globale des médicaments augmente d'année en année. Cette hausse est absorbée par les employeurs et leurs employés lors du paiement des primes d'assurance collective. Plusieurs employeurs et

leurs employés font déjà face à une augmentation des charges liée à l'augmentation du coût des médicaments que les assureurs peinent à contrôler malgré l'énergie et les efforts déployés. Une pression supplémentaire occasionnée par une hausse trop importante des cotisations, à la Régie des rentes du Québec, pourrait engendrer le désengagement de certains employeurs de la couverture de santé (qui est associée à celle pour l'invalidité), ce qui créerait une charge importante pour l'État. Voilà pourquoi, nous privilégions une bonification modeste et ciblée pour ceux et celles qui en ont besoin.

Accompagner les individus vers la responsabilisation à l'épargne personnelle

Nous encourageons le gouvernement à stimuler l'épargne personnelle là où elle est considérée insuffisante. La responsabilisation des individus doit être prônée puisque ceux-ci font partie intégrante d'un système de retraite sain et équitable. Nous adhérons donc à la vision du gouvernement lorsqu'il réfère à la responsabilité partagée entre l'État, les employeurs, les travailleurs et les travailleuses d'assurer un revenu retraite adéquat. Un moyen d'atteindre cet objectif est de stimuler les régimes privés collectifs en emploi. Rappelons que pour les plus petites entreprises, qui comptent de 5 à 9 employés, la date d'entrée en vigueur pour implanter le RVER dans leur milieu de travail sera déterminée par le gouvernement, mais elle ne peut pas être avant le 1^{er} janvier 2018. Il vaudrait sans doute la peine d'attendre de cueillir les fruits de cette mesure avant de bonifier, trop largement, la contribution des employés et employeurs du Québec au Régime de rentes du Québec.

Nous le répétons souvent : les effets de la mise en place obligatoire du RVER ou de tout autre régime d'épargne collectif ne seront pas mesurables avant une certaine période de temps, probablement d'ici quelques années. Les changements de société ne s'opèrent pas rapidement, mais il est essentiel que les outils soient à la disposition des citoyens afin d'enclencher le changement et assurer sa réussite.

Nous pouvons être fiers qu'au Québec, presque tous les jeunes qui arriveront sur le marché du travail auront dorénavant accès à un outil d'épargne en vue de la retraite. La disponibilité des RVER au travail ou de tout autre véhicule d'épargne forcera la réflexion pour les employés du Québec lors de l'embauche et par la suite. Ceci, conjugué aux effets de l'éducation financière, ne peut qu'être prometteur.

Ces constatations devraient être prises en compte dans le processus décisionnel auquel s'astreindra le gouvernement à l'égard du Régime de rentes du Québec suite aux présentes consultations. Il faudra également mettre en place des outils de suivi de la performance des

RVER et s'attarder au nombre de travailleurs ayant adhéré au programme de retraite offert par l'employeur. À la lumière de ces données, il sera possible d'identifier des pistes d'action qui permettront une évolution qui tient compte du nombre d'adhérents à l'épargne parmi les travailleurs québécois.

Des mesures structurantes pour assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec

Des amendements récents ont été apportés au Régime de pension du Canada (RPC). Adoptés en décembre 2016, ces mesures entreront en vigueur progressivement. Toutefois, de l'avis même du gouvernement, si ces modifications visant à moderniser le Régime de pension du Canada étaient reprises par le Régime des rentes du Québec, cela impliquerait un effort de cotisation plus grand au Québec que dans le reste du Canada. C'est pour cette raison que nous suggérons de privilégier une approche adaptée à notre réalité. D'ailleurs, l'indexation devrait tenir compte de celle du Québec et ne pas être la même qu'au Canada. En parallèle, on devra s'assurer de bien contrôler les coûts pour préserver cet acquis.

L'ACCAP favorise des solutions ciblées, fondées sur les principes d'efficacité, d'équité et d'efficacité dans la mesure de la capacité de payer, de chaque partie prenante.

Conclusion

Nous croyons qu'un système de retraite sain, équitable et efficient repose sur la participation tant de l'État, que des individus et de leurs employeurs. Ce modèle doit tenir compte de la capacité de payer de chacun, être pris dans une perspective globale afin d'évaluer les effets pervers possibles. On doit aussi offrir une flexibilité à l'épargnant et permettre les choix individuels.

De manière plus particulière, il faut distinguer la sécurité financière par rapport au niveau de vie à la retraite. La sécurité financière relève en partie de l'État, qui a le devoir de soutenir et de s'assurer qu'une proportion de la population ne soit pas laissée pour compte et que le système ne crée pas d'iniquité. Ce soutien doit être préservé et pérenne.

D'autre part, le niveau de vie à la retraite relève beaucoup plus d'un choix et d'une responsabilité individuels. Suite à l'entrée en vigueur du Régime de rentes du Québec, l'âge moyen de la retraite était de 65 ans⁵ et un homme de 65 ans et plus (le marché du travail

⁵ d'Amour, Albas. (2013), *Innover pour pérenniser le système de retraite* [http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rapport_comite/Rapport.pdf], p. 75, (accédé le 13 janvier 2017).

étant principalement masculin) pouvait espérer vivre jusqu'à environ 78 ans.⁶ En 2014, l'âge moyen de la retraite au Québec était de 62 ans⁷ et un homme de plus de 65 ans pouvait espérer vivre jusqu'à environ 84 ans et une femme de plus de 65 ans jusqu'à 87 ans.⁸ Nous pouvons penser, de manière fort réaliste, que les travailleuses et travailleurs devront subvenir à leurs besoins sans revenu de travail pour des périodes de 20, 25 et même 30 ans. Des choix doivent être faits lors de la vie active de chaque personne quant aux projets qu'elle souhaite réaliser ainsi que du niveau de vie qu'elle désire à la fin de sa vie active professionnelle.

Il faut donc encourager une nouvelle vision à long terme pour l'épargnant. L'éducation économique et financière est une voie prometteuse. La possibilité, au travail, de mettre de l'argent de côté en vue de nos vieux jours et le fait d'informer les Québécoises et les Québécois, mènera très certainement à un changement d'attitude face à cette question.

Les sociétés réunies au sein de notre association déploient des efforts significatifs pour que les futurs retraités soient mieux avisés quant à l'importance d'épargner. L'information, la sensibilisation et la vulgarisation figurent parmi les priorités. En ce sens, nos efforts, conjugués aux vôtres, démontrent, une fois de plus, l'importance de notre partenariat.

⁶ Institut économique de Montréal (2007), *L'âge de la retraite au Québec : une situation préoccupante*, [http://www.iedm.org/files/juin07_fr.pdf], p. 4, (accédé le 13 janvier 2017).

⁷ Gouvernement du Québec (2016), *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle*, [http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime_rentes/consultation_public/1924f-consolider-le-regime.pdf], p. 2, (accédé le 13 janvier 2017).

⁸ Institut de la statistique Québec, *Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec 1975-1977 à 2015* [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/deces-mortalite/4p1.htm>], (accédé le 13 janvier 2017).

QUESTIONS SYNTHÈSES EN VUE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Axe 1 Pour un Régime dans le respect de l'équité intergénérationnelle

- *En considérant le système actuel de sécurité financière à la retraite et son évolution future, êtes-vous pour le maintien du statu quo ou en faveur de l'amélioration des revenus de retraite pour les jeunes travailleurs et travailleuses ?*

L'ACCAP favorise des solutions ciblées, fondées sur les principes d'efficacité, d'équité, d'efficience et de soutien à l'économie. En ce sens, l'ACCAP recommande d'éviter la surépargne forcée, de permettre une flexibilité de choix en matière financière, de ne pas augmenter le fardeau des entreprises ainsi que de restreindre l'impact sur les coûts de la main-d'œuvre.

En page 18 du document de consultation, il est mentionné que le « scénario RPC » impliquerait un effort de cotisation plus grand au Québec que dans le reste du Canada pour garantir le même montant de rente mensuelle.

Ces modifications pourraient ne pas être compatibles avec la capacité de payer des travailleuses et des travailleurs ainsi que des employeurs du Québec. Tel que mentionné plus tôt, pour éviter une hausse des dépenses, les entreprises ayant mis en place un régime privé d'épargne retraite auront tendance à opter pour une diminution volontaire de leurs cotisations, annulant ainsi l'effort en vue d'augmenter l'épargne personnelle. On peut lire en page 20 du document de consultation, que cela serait mitigé pour les entreprises n'ayant pas de tels régimes privés, pour qui l'effort pourrait se solder par un ajustement salarial. Or, toutes les entreprises de 5 employés et plus auront un régime de retraite ou un régime d'épargne retraite, éventuellement, que ce soit un RVER, un REER collectif, un CELI ou encore un régime de retraite simplifié. Malgré le fait que ce ne sont pas toutes les entreprises qui versent une cotisation à ces véhicules, il faut faire preuve d'une grande prudence. Finalement, les employeurs pourraient également revoir le maintien ou l'étendue de leur programme d'avantages sociaux, ce qui aurait des effets indésirables importants.

- *Si l'amélioration de la sécurité financière à la retraite était privilégiée, quelles seraient, selon vous, l'approche optimale permettant d'augmenter les revenus de retraite des prochaines générations et l'approche à adopter vis-à-vis des différentes catégories de revenu ?*

Toutes mesures visant à améliorer le sort de ceux et celles qui prendront leur retraite nous préoccupent et c'est pourquoi nous appuierons toutes politiques permettant au plus grand nombre de citoyens d'assurer une sécurité financière en vue de la retraite.

Ceci étant dit, il faut distinguer l'amélioration de la situation financière des Québécoises et des Québécois lors de leur retraite de leur sécurité financière. Le gouvernement du Québec doit se préoccuper de la sécurité financière des Québécoises et des Québécois afin de s'assurer que ceux-ci ne se retrouvent pas dans des situations de pauvreté à la retraite. Par contre, le niveau de revenu requis, afin d'assurer une retraite confortable, relève de décisions individuelles. Le gouvernement peut s'assurer que tous les outils soient à la disposition des Québécoises et des Québécois afin d'épargner en vue de la retraite, mais le niveau de revenu requis ne doit pas être imposé.

Axe 2 Des mesures structurantes pour renforcer la pérennité du Régime

Pour adapter le Régime à son environnement socioéconomique et démographique

- *Êtes-vous en faveur des adaptations proposées concernant les prestations pour invalidité du RRQ ?*

L'ACCAP supporte toute modification dont l'objectif est de fournir les prestations requises à ceux qui en ont besoin, de façon équitable, efficace et efficiente à la hauteur des moyens de payer de chacune des parties prenantes.

- *Êtes-vous en faveur des adaptations proposées concernant les prestations de survivants du RRQ ?*

L'ACCAP supporte toute modification dont l'objectif est de fournir les prestations requises à ceux qui en ont besoin, de façon équitable, efficace et efficiente à la hauteur des moyens de payer de chacune des parties prenantes.

La présence des femmes sur le marché du travail a beaucoup évolué depuis la mise en place du Régime des rentes du Québec en 1966 et les raisons ayant mené à l'introduction de la rente du conjoint survivant, devraient probablement être revues.

Refléter ces changements militerait en faveur d'une plus grande équité intergénérationnelle.

- *Êtes-vous en faveur d'un relèvement de l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite anticipée du RRQ comme réponse aux enjeux démographiques et socioéconomiques et dans le but de renforcer la pérennité du Régime ?*

Encore une fois, l'ACCAP supporte toute modification dont l'objectif est de fournir les prestations requises à ceux qui en ont besoin, de façon équitable, efficace et efficiente à la hauteur des moyens de payer de chacune des parties prenantes.

- *Avez-vous d'autres propositions d'adaptations concernant les différentes rentes et prestations du RRQ ?*

Le Régime des rentes du Québec fut instauré pour assurer un revenu minimum lors de la retraite et constitue le second de trois paliers composant le système québécois de sécurité financière à la retraite. C'est au troisième palier que l'on retrouve l'épargne privée. Il faut miser sur l'autonomie par l'éducation financière à l'ère du numérique. En fait, l'attention accrue accordée à la littératie financière aura l'effet de conscientiser les Québécoises et les Québécois à leurs responsabilités d'épargner en vue de la retraite. Tout comme nous⁹, l'Autorité des marchés financiers a déjà emboîté le pas et déployé en 2016 un programme destiné aux milléniaux. Pour sa part, le gouvernement a annoncé le retour de l'éducation financière dans nos écoles dès l'automne 2017, une mesure que nous soutenons sans réserve. Notre industrie contribue également à ces efforts d'éducation avec le lancement en novembre 2016 d'un site internet dédié à la préparation à la retraite¹⁰. Considérant tous ces efforts de communication et d'éducation, conjugués avec le moment où l'implantation du RVER aura atteint sa maturité, nul doute que l'importance d'épargner en vue de la retraite sera bien ancrée au Québec.

⁹ Sur le site Web interactif de la campagne, www.cestlemoment.ca, les visiteurs peuvent trouver réponse à des questions courantes sur l'assurance vie, calculer le montant d'assurance dont auraient besoin leurs survivants, et accéder directement aux sites Web des assureurs pour comparer les offres. Ce site est une initiative de l'ACCAP et cible particulièrement les milléniaux.

¹⁰ Les gens prévoyant prendre leur retraite dans la prochaine année ont maintenant accès à une nouvelle ressource, [Bientôt la retraite?](#) Grâce à ce guichet unique, ils trouveront des réponses aux principales questions qu'ils se posent alors qu'ils s'apprêtent à quitter le marché du travail.

Pour assurer un taux de cotisation du Régime stable et durable

- *Êtes-vous en faveur de la pleine capitalisation des améliorations apportées au RRQ, comme c'est le cas pour le RPC ?*

Cette question ne relevant pas de nous, les sociétés d'assurances de personnes ne peuvent commenter cette question.

- *Êtes-vous en faveur de l'introduction d'un facteur de longévité dans le RRQ ?*

Encore une fois, l'ACCAP supporte toute modification dont l'objectif est de fournir les prestations requises à ceux qui en ont besoin, de façon équitable, efficace et efficiente à la hauteur des moyens de payer de chacune des parties prenantes. Nous supporterons toutes mesures qui démontreront une optimisation des ressources, un meilleur contrôle des coûts permettant à la fois de soutenir ceux et celles qui en ont besoin et de préserver le régime actuel. Le concept tel que décrit dans le document de consultation mériterait probablement plus de détails afin de bien saisir l'impact quant à l'équité intergénérationnelle ainsi que des personnes retraitées ou près de la retraite.

- *Êtes-vous en faveur de l'indexation des rentes en paiement selon l'inflation au Québec ?*

Encore une fois, l'ACCAP supporte toute modification dont l'objectif est de fournir les prestations requises à ceux qui en ont besoin, de façon équitable, efficace et efficiente à la hauteur des moyens de payer de chacune des parties prenantes. Dans cette perspective, il serait sensé d'appliquer l'indice québécois et ne pas atteindre les niveaux canadiens.

- *Avez-vous d'autres propositions à formuler en vue d'assurer la stabilité du taux de cotisation au RRQ ?*

Améliorer l'offre privée plutôt que d'étendre les régimes publics

Depuis la fin des années 1960, le système des pensions au Canada est comparé à une maison de trois étages basé sur le régime de la sécurité de la vieillesse du Canada et du supplément de revenu garanti, sur le Régime de rentes du Québec à participation obligatoire et sur les régimes collectifs d'épargne-retraite et l'épargne-retraite personnelle. On se préoccupe beaucoup aujourd'hui de l'accessibilité des travailleuses et travailleurs à un régime de retraite et de la suffisance de leur épargne en vue de la retraite, en raison, entre autres, d'une augmentation importante de l'espérance de vie.

L'État pourrait difficilement soutenir le coût financier d'un élargissement des régimes publics et les solutions à portée nationale uniformes ne sont pas faciles à identifier et à mettre en place sans générer des coûts importants.

Nous sommes d'avis que certaines mesures visant à permettre à l'offre privée de présenter des solutions simples et à coûts abordables permettraient d'augmenter l'accessibilité et inciter à l'épargne davantage de Québécoises et de Québécois en vue de la retraite et que cette solution serait préférable à une bonification des régimes publics dont la participation est obligatoire. Pensons simplement aux RVER.

Il est important que les mesures choisies par le gouvernement soient ciblées afin de répondre aux besoins de ceux qui ont besoin de protection accrue afin que la marge de manœuvre nécessaire demeure aux choix individuels.

Il faut aussi favoriser des changements de comportements à long terme. L'éducation économique et financière est un bon outil. De rendre accessible à tout travailleuses et travailleurs québécois un outil d'épargne en vue de la retraite est certainement un élément qui contribuera à modifier les comportements et à favoriser une conscientisation de la nécessité de planifier cette longue période de vie où la personne n'a plus de revenu de travail. On pense espérer que les jeunes d'aujourd'hui, qui recevront de l'éducation financière à l'école et qui auront tous accès à un régime de retraite ou à un outil d'épargne retraite au travail, auront des comportements bien différents des générations précédentes, qui ont évoluées dans des contextes sociaux, démographiques et économiques distincts.

Dire différemment que toute mesure permettant aux contribuables québécois de vivre une retraite à l'abri des soucis financiers et de santé, c'est notre métier et c'est pourquoi nous encourageons l'État à favoriser cet objectif, à la lumière des données et des connaissances disponibles.